



**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA**

Bureau du 20 février 2017

**DELIBERATION DU BUREAU
DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

OBJET : Marché 160060 : Fourniture de bio-seaux

L'an deux mille dix-sept, le 20 février à 9h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia sous la présidence de Monsieur François TATTI.

ETAIENT PRESENTS : Messieurs François TATTI, Jean-Jacques PADOVANI, Guy ARMANET, Michel ROSSI, Julien MORGANTI, Louis POZZO DI BORGO, Madame Serena BATTESTINI.

ABSENTS : Messieurs Pierre-Noel LUIGGI, Pierre-Michel SIMONPIETRI, Jean-Michel SAVELLI, Madame Françoise VESPERINI.

EXCUSES : Messieurs Jean-Louis MILANI et Gilles SIMEONI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 7

Votants : 7

Pour : 7

Contre : 0

Monsieur François TATTI ouvre la séance.

Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20170220-BUR-AG-17-015-
DE
Date de réception préfecture : 21/02/2017

OBJET : Marché 160060 : Fourniture de bio-seaux

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu l'ordonnance N°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 98 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération ;

Vu l'arrêté préfectoral n°40 du 28 décembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 16 avril 2014 désignant les membres du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 30 juin 2014 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 23 Février 2016 portant création de deux postes de vice-Présidents supplémentaires ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 21 juin 2016 qui délègue certaines compétences au Bureau notamment : « la préparation, passation, exécution et règlement de tous les marchés et accords-cadres d'un montant compris entre 15 000 € HT et 150 000 € HT ainsi que leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au Budget » ;

Vu la consultation lancée le 20 Décembre 2016 ;

Vu le rapport présenté ce jour au Bureau ;

Ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

APPROUVE

A l'unanimité

La procédure engagée pour l'attribution du marché suivant : Marché 160060 : Fourniture de bio-seaux ;

DECIDE

D'attribuer le marché à la **SARL ESA** (Equipement Signalisation Aménagement) (Siret 429 351 943 00015), sise à Ponte Novu – 20235 Castellu Di Rustinu, pour un montant minimum de 5 000 € HT et maximum de 50 000 € HT pour la période initiale et pour un montant minimum de 2 000 € HT et maximum de 40 000 € HT pour la période de reconduction ;

AUTORISE

Le Président à signer le marché correspondant ;

Bureau du 20 février 2017

OBJET : Marché 160060 : Fourniture de bio-seaux

DIT

Que les crédits sont prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

LE PRESIDENT



François TATTI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification